

IRIS Sup' pour les étudiants internationaux



Votre formation

Les formations proposées à IRIS Sup' pour les candidats internationaux sont les mêmes que pour tous les candidats. Les cours sont dispensés majoritairement en français.



Pour en savoir plus, rendez-vous sur iris-sup.org > L'École > En présentiel, à distance : quelle formation choisir ?

Votre diplôme

À l'issue de la deuxième année de la formation à IRIS Sup', le diplôme obtenu est reconnu par l'État français. Il s'agit d'un titre de niveau 7, équivalent bac+5, enregistré au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). Il est également possible d'obtenir un master en double diplôme avec l'IPAG de l'Université de Bretagne occidentale.



Pour en savoir plus sur le double diplôme, rendez-vous sur iris-france.org > Les formations > Double diplôme IRIS Sup' / Master 2 Administration publique de l'IPAG de Brest (UBO)

Calendrier de cours

L'année académique : cours, examen et vacances

L'année académique à IRIS Sup' commence fin septembre et se termine avec le rendu des documents justifiant de l'expérience professionnelle (début septembre pour les 2^e année et fin juillet pour les 1^{re} année).



Retrouvez toutes les formations sur iris-sup.org > L'École > En présentiel, à distance : quelle formation choisir ?

Organisation de l'année de formation en présentiel

- De mi-septembre à fin mai : cours deux jours par semaine, dans les locaux de l'IRIS. En parallèle de vos cours, vous réalisez les travaux demandés, une ou plusieurs expériences professionnelles (stage, emploi), un double cursus.
- Les sessions d'évaluations se déroulent fin janvier et fin mai, les rattrapages ont lieu début juin et la deuxième semaine de juillet.
- De juin à septembre, vous pouvez vivre votre expérience professionnelle à plein temps.
- En fin de 2^e année, si vous le souhaitez, vous pouvez poursuivre votre stage, sous convention avec l'école, jusqu'au 31 décembre (à condition de respecter la durée maximale autorisée de 6 mois moins 1 jour).

- Congés : deux semaines pour les fêtes de fin d'année, une semaine en février/mars et une semaine en avril (vacances de Pâques).
- Validation des formations en présentiel : la commission de passage en 2^e année a lieu début septembre. Le jury de certification, en fin de 2^e année, a lieu dans la première quinzaine de novembre.

Organisation de l'année de formation à distance

- Les rentrées s'étalent sur les deux dernières semaines de septembre pour la 1^{re} année et le titre Analyste en stratégie internationale. Le titre Manager de programmes internationaux – Humanitaire et Développement rentre début octobre.
- Les formations se déroulent à distance avec des classes virtuelles en début de soirée. Pas de cours pendant la période des fêtes de fin d'année.
- Sessions en présentiel : une semaine d'évaluations en juin à Paris pour les formations Relations Internationales 1^{re} année du 1^{er} au 5 juin 2026 et celles sanctionnées par le titre Analyste en stratégie internationale du 8 au 12 juin 2026 ; une semaine à Abidjan (Côte d'Ivoire) du 17 au 22 novembre 2025 pour la formation Manager

de programmes internationaux – Humanitaire et Développement.

- La session de rattrapage a lieu du 6 au 8 juillet 2026 pour la 1^{re} année et du 15 au 17 juillet 2026 pour les titres de 2^e année

Les étudiants en formation initiale et les stagiaires de la formation continue doivent faire un stage ou une expérience professionnelle en lien avec la formation.

Les jours fériés en France

En plus des vacances académiques, un certain nombre de jours sont fériés en France. Ils ne sont donc pas travaillés. Il s'agit des jours suivants :

- Toussaint : 1^{er} novembre 2025
- Armistice 1918 : 11 novembre 2025
- Noël : 25 décembre 2025
- Jour de l'an : 1^{er} janvier 2026
- Lundi de Pâques : 6 avril 2026
- Fête du travail : 1^{er} mai 2026
- Victoire 1945 : 8 mai 2026
- Jeudi de l'Ascension : 14 mai 2026
- Lundi de Pentecôte : 25 mai 2026
- Fête nationale : 14 juillet 2026
- Assomption : 15 août 2026

Comment postuler ?

Critères d'éligibilité

Étudiants en formation initiale et stagiaires de la formation professionnelle

> **Entrée en 1^{re} année :** la formation sanctionnant le diplôme privé d'études fondamentales Relations internationales (RI 1) est accessible avec une licence ou un diplôme équivalent de niveau bac+3.

> **Entrée directe en 2^e année :** les parcours de 2^e année sont accessibles avec un diplôme équivalent au niveau bac+4 minimum. Il pourra vous être conseillé si vous êtes titulaires d'un diplôme scientifique ou technique d'entrer en 1^{re} année.

Attention : tous les diplômes doivent être traduits en français par un traducteur assermenté. Vous pouvez obtenir une attestation de comparabilité au sein de France Éducation International (ENIC-NARIC).



Pour en savoir plus, rendez-vous sur france-education-international.fr > Centre ENIC-NARIC

Niveau de langue requis

Les formations IRIS Sup' sont majoritairement dispensées en français

et certaines d'entre elles comportent des cours en anglais. Il est impératif d'avoir au moins un niveau B2 en français et en anglais pour vous inscrire à la formation.

Inscription

Les périodes d'inscription s'échelonnent entre mi-mars et fin juin.

> **Délai d'accès pour les candidats aux formations en présentiel :** postuler avant le 1^{er} juin 2025 si nécessité d'obtenir un visa pour venir en France pour une rentrée en présentiel en septembre.

> **Délai d'accès pour les candidats aux formations à distance :** 1^{er} juillet 2025.



Pour vous inscrire, rendez-vous sur iris-sup.org > Postuler > Processus de sélection

Présenter une preuve de votre niveau B2 en français et en anglais en plus d'autres documents (diplômes obtenus dans ces langues ou certificats de langues).

Comment régler ma formation

Le règlement des frais de formation s'effectue par virement ou prélèvements SEPA. La remise des

documents signés ou des virements se fait lors de votre inscription.

> **Ressortissants France, Union européenne et Royaume-Uni :** le règlement s'effectuera en trois fois par prélèvements SEPA.

> **Ressortissants hors Union européenne :** les étudiants en présentiel doivent impérativement renvoyer avec leur contrat signé la preuve de virement bancaire de l'intégralité du prix de la formation.

> **Les étudiants en enseignement à distance** devront procéder à trois virements bancaires (1/ au moment de l'inscription ; 2/ au démarrage des cours ; 3/ trois mois après la rentrée). Une preuve de virement devra impérativement être envoyée avec le contrat signé.

Frais de candidature (frais de dossier et de sélection)

Les frais s'élèvent à 120€.

À compter de la date d'acceptation des conditions générales de ventes (CGV) de candidature en ligne, passé le délai de rétractation de 14 jours, aucun remboursement ne pourra être effectué.

étudiants britanniques sont considérés comme des ressortissants de pays tiers.



Toutes les informations sur campusfrance.org > Brexit : quels changements pour les étudiants britanniques en 2021 ?

> **Quel visa demander ?** Le visa étudiant long séjour « VLS-TS » est requis. Il est délivré pour une durée maximum d'un an, renouvelable.



Pour faire ma demande de visa, rendez-vous sur campusfrance.org > Visa long séjour

> **Où m'adresser pour ma demande de visa ?** De nombreux pays disposent d'Espaces Campus France : si vous êtes

Démarches administratives

Les démarches consulaires

Si vous avez besoin d'un visa pour étudier en France, vous devez déposer votre dossier de candidature **avant le 1^{er} juin 2025**.

Si vous candidatez après cette date et si le visa ne vous est pas délivré dans les temps, aucun frais de formation ne pourra vous être remboursé après le délai légal de rétractation du contrat d'inscription signé.

> **Votre visa :** la procédure d'obtention de visa peut prendre plusieurs semaines. Nous vous conseillons d'engager les démarches dès votre admission à la formation IRIS Sup'.

> **Quelles nationalités sont dispensées de visa ?** Certaines nationalités sont dispensées de visa pour entrer en France métropolitaine et dans l'Espace Schengen.



Toutes les nationalités concernées sont listées sur diplomatie.gouv.fr > Venir en France

Votre passeport en cours de validité (une carte d'identité si vous êtes ressortissants de l'Union européenne, de l'espace EEE et de la Suisse) suffit pour venir étudier en France. La validité de votre passeport doit couvrir au minimum toute la durée de votre séjour.

⚠ Étudiants britanniques : depuis le retrait effectif du Royaume-Uni de l'Union européenne le 1^{er} janvier 2021, les

ressortissants de l'un de ces pays, nous vous invitons à vous rapprocher du bureau Campus France le plus proche de chez vous. Les justificatifs qui vous seront demandés pour votre demande de visa via Campus France sont : le dernier diplôme obtenu, le relevé de notes, la certification de langue française (si possible) et la preuve d'inscription à IRIS Sup'. IRIS Sup' sera en mesure de vous envoyer une preuve d'inscription après le délai légal de rétractation, soit quatorze jours après la signature de votre contrat d'inscription.

Si vous êtes ressortissant d'un des pays qui ne disposent pas d'Espace Campus France, vous devez vous adresser directement à l'Ambassade ou au Consulat de France de votre pays d'origine. Lors de votre demande de visa, vous devez indiquer avec précision les raisons pour lesquelles vous souhaitez vous rendre en France.

Si vous avez candidaté avant le 1^{er} juin 2025 et si votre demande de visa est refusée, vous pourrez bénéficier du remboursement des frais de formation **sur présentation d'un récépissé justifiant du refus.**

> **Dès votre arrivée en France, adressez-vous à l'Office français de l'immigration et de l'intégration.** Au moment de la délivrance de votre visa, le Consulat vous remet en tant que demandeur une demande d'attestation OFII. En tant qu'intéressé vous devrez renvoyer cette attestation sous un délai de 3 mois à compter de la date de votre arrivée en France à la direction de l'Office français de l'immigration et de l'intégration compétente en France. L'OFII vous convoquera en tant qu'intéressé pour procéder aux formalités d'enregistrement.



Pour en savoir plus, rendez-vous sur ofii.fr

> **Renouvellement de mon visa** 10 mois après votre arrivée en France (2 mois avant l'expiration de la validité de votre visa), vous devez engager les démarches afin de le renouveler. En règle générale, vous devez demander le renouvellement de votre carte ou de votre droit au séjour « VLS-TS » à la préfecture ou à la sous-préfecture de votre domicile. Si vous habitez Paris, vous devrez prendre **rendez-vous à la préfecture de Paris.**

> **Si vous voulez rester en France à la fin de votre formation.** Vous pourrez demander le bénéfice d'une autorisation provisoire de séjour (APS) valable 12 mois une fois diplômé, à l'issue de la validité de votre carte de séjour en France. Il s'agit d'un véritable droit de séjour en France pour motif professionnel. Cette autorisation va vous permettre de chercher et d'occuper un emploi en relation avec votre formation, sous réserve que la rémunération soit au moins égale à une fois et demie le SMIC. Dans ce cas, la situation de l'emploi en France ne vous sera pas opposable. Cette autorisation peut également vous être délivrée si vous souhaitez créer une entreprise à l'issue de vos études dans un domaine correspondant à votre formation.



Pour en savoir plus, rendez-vous sur service-public.fr > **Étudiant étranger en France : visa de long séjour ou carte de séjour**

Vous pouvez aussi faire une demande d'un visa de circulation. Ce visa autorise un nombre d'entrées illimitées dans les vingt-six États membres de l'espace Schengen. Il permet des séjours de moins de 90 jours cumulés au sein de l'espace Schengen par période de six mois. La durée de validité du visa de circulation varie entre un et cinq ans mais ne peut pas dépasser la date d'expiration du passeport. C'est une mesure de facilitation accordée aux titulaires d'un diplôme français de l'enseignement supérieur au moins équivalent au master (les titres de niveau 7 enregistrés au RNCP compris). Les services des visas français apprécient le besoin ou l'intention de l'intéressé de se rendre fréquemment en France, en fonction de son statut et de l'ancienneté du diplôme. Le visa est accordé au cas par cas.



Pour en savoir plus, rendez-vous sur campusfrance.fr > **Le visa de circulation, ou visa Schengen**

Obtenir une bourse

Il existe différents types de bourses d'études :

→ **Les bourses du gouvernement français** : renseignez-vous auprès du service de coopération et d'action culturelle de l'Ambassade

ou du Consulat général de France dans votre pays d'origine.

→ **Les bourses du gouvernement de votre pays** : renseignez-vous auprès des autorités chargées de l'éducation et/ou de l'enseignement supérieur dans votre pays.

Sur le site de Campus France, il est possible de faire une recherche multicritère sur la quasi-totalité des programmes de bourses pour étudiants et jeunes chercheurs internationaux. Il vous est recommandé en tant que candidat de faire votre demande de bourse, environ un an avant votre inscription dans un établissement français.



CONTACT
mobilite@iris-france.org

Votre sécurité sociale

Tous les étudiants doivent être couverts par une assurance santé. L'affiliation à la sécurité sociale française est obligatoire. Nous vous invitons à entamer les démarches pour souscrire auprès de la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) avant votre arrivée en France.



Démarches à effectuer en ligne sur ameli.fr > **Vous venez étudier en France**

Pour cela, veuillez suivre les démarches du site ameli.fr.

> **Les documents demandés :**

- Une copie de votre passeport / pièce d'identité ;
- Un justificatif de domicile : une quittance de loyer, une attestation d'hébergement, un contrat de bail (contrat de location / habitation) en France ;
- Si vous n'êtes pas européen, votre titre de séjour (le VLS-TS) et/ou votre visa (document attestant d'une demande en cours) ;
- Une copie de votre acte de naissance vous sera demandée lors de vos démarches. Pensez à vous en procurer un avant votre départ pour la France. Prévoir une traduction assermentée en français de votre acte de naissance s'il est rédigé dans une autre langue ;

- Un relevé d'identité bancaire français (RIB) après ouverture du compte pour la sécurité sociale ;
- Votre certificat de scolarité de l'année universitaire en cours.

De même, il est obligatoire de souscrire à une assurance responsabilité civile, dans un cadre scolaire et non la seule assurance RC privée dans le cadre de l'assurance habitation. La RC scolaire est obligatoire dans le cadre d'un stage, d'un service civique, et du volontariat VIE, VIA. Ainsi, nous

vous conseillons de souscrire à la RC scolaire de la mutuelle étudiante : Heyme Care.



Pour en savoir plus, rendez-vous sur heyme.care/fr

Votre contribution vie étudiante et campus

Quelle que soit votre nationalité, si vous êtes étudiant en formation initiale, admis à IRIS Sup', vous devez chaque année,

avant toute inscription, régler en ligne la CVEC (contribution vie étudiante et campus) d'un montant de 103 € en 2024-2025 et communiquer votre attestation de CVEC à IRIS Sup'. Si vous êtes étudiants boursiers, dispensés de payer cette contribution, vous devez néanmoins télécharger une attestation d'exonération à communiquer également à IRIS Sup'.



Pour en savoir plus, rendez-vous sur cvec.etudiant.gouv.fr

Logement

Trouver un logement

IRIS Sup' propose une [plateforme](#) de logements à destination de ses étudiants en partenariat avec Studapart. La plateforme permet de trouver un logement proche du campus mais également dans d'autres villes françaises et internationales. Vous trouverez des offres de particuliers, d'agences immobilières et de résidences étudiantes.



Pour en savoir plus sur Studapart, rendez-vous sur iris-sup.studapart.com/fr

> **Candidat sans garant résidant en France ?** Notre partenaire Studapart se porte garant pour vous auprès des bailleurs. En tant que candidats internationaux vous pouvez réserver un appartement à distance. Une équipe support multilingue est à votre disposition pour vous aider dans les recherches et réservation de logement.

> **Comment s'inscrire ?** Connectez-vous à la plateforme en cliquant sur "Connexion étudiant" puis inscrivez-vous avec votre adresse mail personnelle et le mot de passe de votre choix. Pour valider votre compte, vous devez rentrer le code d'activation qui vous sera envoyé par l'administration.

> **Autre option : les logements contre services.** Il s'agit de la solution la plus économique, mais aussi la plus contraignante. Si vous choisissez cette option vous devez avoir la volonté d'aider votre colocataire et de lui consacrer du temps et de l'attention



Pour en savoir plus, rendez-vous sur les sites des associations
≥ ensemble2generations.fr
≥ logement-solidaire.org
≥ leparisolidaire.fr
≥ cohabilis.org

Les formalités à régler lors de l'emménagement

> Signature du contrat de location ou bail.

Avant la remise des clés, le propriétaire (ou le gérant) et vous-même, devrez signer un contrat de location (également appelé bail) rappelant notamment le montant du loyer, la surface du logement ainsi que la durée de validité du contrat (celle-ci est généralement d'un an pour les meublés et de trois ans pour les non-meublés, mais il est possible de résilier avant le terme en respectant un délai de préavis d'un à trois mois). Si vous emménagez à plusieurs, le contrat pourra prévoir une clause de solidarité vous obligeant à régler le loyer pour vos colocataires si ceux-ci ne le font pas. En général, vous devrez verser une caution ou dépôt de garantie que le propriétaire vous restituera à votre départ si aucune dégradation n'est à constater (cela sera vérifié grâce à une comparaison de l'état des lieux réalisé à votre arrivée puis à votre départ de l'hébergement).

> **Demande d'aide au logement étudiant de la CAF** Comme les étudiants français, en tant qu'étudiants internationaux vous pouvez bénéficier d'une aide de la CAF (Caisse d'allocations familiales) pour payer votre loyer : l'ALS (Allocation logement à caractère social) ou APL (Aide personnalisée au logement). Le montant

de cette aide dépend de critères tels que la localisation du logement, le montant du loyer ou encore vos ressources. Pour en faire la demande, vous devez imprimer un dossier préalablement rempli en ligne puis l'envoyer à la CAF par la poste avec plusieurs pièces justificatives.

Parmi ces pièces, figure une attestation à faire remplir par le propriétaire ou gérant de votre logement lors de votre emménagement. S'il est prévu que l'aide vous soit versée personnellement plutôt que d'être versée au propriétaire ou gérant, vous devez par ailleurs fournir un RIB (relevé d'identité bancaire) émis par une banque française.

> **Souscription d'une assurance habitation.** Avant de vous remettre les clés, le propriétaire ou gérant vous demandera généralement une attestation d'assurance multirisque habitation. Elle prouve que vous êtes couvert en cas de sinistre dans le logement, qu'il s'agisse d'un cambriolage, d'un dégât des eaux ou encore d'un incendie.

Certains contrats incluent parfois l'assurance responsabilité civile (cela vous protège en cas de dommage corporel ou matériel causé accidentellement à autrui). Pour souscrire une assurance habitation, vous pouvez vous adresser à une mutuelle étudiante, à certaines banques ou encore à des compagnies d'assurance privées.

Gérer votre argent

Ouvrir un compte en banque

Il est fortement conseillé d'ouvrir un compte bancaire dès votre arrivée si vous souhaitez percevoir les aides au logement, les remboursements maladie et obtenir un chéquier. Demandez à votre banque habituelle si elle est associée à un réseau français, cela peut faciliter vos opérations.

Pour ouvrir un compte bancaire en France, vous devrez fournir les documents suivants :

- Une copie de votre passeport / pièce d'identité ;
- Un justificatif de domicile en France : une quittance de loyer, un certificat/attestation d'hébergement, un contrat de bail (contrat de location / habitation) en France ou une facture d'électricité ;
- Si vous n'êtes pas européen, votre titre de séjour (le VLS-TS) et/ou votre visa (document attestant d'une demande en cours) vous sera également demandé ;
- Votre certificat de scolarité de l'année universitaire en cours ;

→ Une copie de votre acte de naissance (et une copie de sa traduction assermentée en langue française, s'il est rédigé dans une autre langue).

Posséder un compte bancaire est un droit qui est reconnu par la loi française. En cas de difficulté à ouvrir un compte bancaire, il existe une procédure dite de « droit au compte ». La Banque de France désignera d'office une banque qui sera obligée de vous ouvrir un compte.



Les détails de la procédure, les documents à fournir et les associations proposant de l'aide sont disponibles sur banque-france.fr > **Faire valoir votre droit au compte bancaire**

Le paiement par carte bancaire est accepté par la plupart des commerçants mais il peut être refusé pour les petits montants. De nombreux distributeurs de billets sont disponibles en ville. Certaines banques vous prélèveront une petite taxe si vous utilisez un autre guichet automatique que l'un des leurs.

Essayez de trouver une banque assez proche de votre domicile pour ne pas

avoir à faire inutilement de longs trajets. Enfin, sachez que si vous êtes un étudiant de moins de 25 ans, nombreuses sont les banques qui vous proposeront des formules avantageuses. Une fois vos démarches effectuées vous recevrez un relevé d'identité bancaire (RIB) que l'on vous demandera pour votre demande d'aide au logement par exemple.

Faire des transferts d'argent

Pour ne pas passer par des banques, il est possible de faire des transferts d'argent par l'entreprise Western Union.

Selon les pays, les frais d'envoi seront différents. Aussi, il est possible qu'un relais Western Union refuse l'envoi en une fois de grosses sommes d'argent. Dans ce cas, vous pouvez répartir en plusieurs jours (les plafonds sont débloqués après 24h). Si vous n'avez pas d'autres choix que de payer vos frais de formation par Western Union, vous devrez vous rendre à l'agence avec le RIB d'IRIS Sup'.

Renseignez-vous auprès de votre banque dans votre pays d'origine qui peut bénéficier d'accords existants avec certaines banques françaises.

Culture française

Pour aller plus loin et s'informer sur la culture française, nous vous invitons en tant qu'étudiants internationaux à lire l'abécédaire de la vie étudiante de Campus France. Il vous aidera à décrypter les us et coutumes, expressions et acronymes rencontrés au quotidien pendant votre séjour à Paris.



Télécharger l'abécédaire de la vie étudiante sur campusfrance.org



Quelques ouvrages de références :

- Michel Carmona, *Paris : l'histoire d'une capitale de Lutèce au grand Paris*, Éditions de la Martinière, 2011, 279 pages.
- Jean-Robert Pitte, *Atlas gastronomique de la France*, Armand Colin, 2022, 160 pages.
- Jean-Robert Pitte, *Histoire du paysage français*, Tallandier - Texto, 2020, 448 pages.
- Yann Arthus-Bertrand, Philippe Trétiack, *Paris vu du ciel*, Éditions du Chêne, 2015, 200 pages.